

Image not found or type unknown



Refus du regroupement familial

Par **kneev**, le **20/09/2016 à 08:43**

Bonjour,

J'ai eu un refus de la demande du regroupement familial - manque de revenus de ma part,

J'ai trois enfants, et en plus on a fait le mariage en France, il a travaillé en Europe et il travaille maintenant au pays.

Merci de me répondre.

Par **Visiteur**, le **20/09/2016 à 10:39**

Bjr,

Dans quel pays travaille-t-il ?

Par **amajuris**, le **20/09/2016 à 10:41**

bonjour,

pour le regroupement familial, il y a des conditions de logement et de revenus à remplir pour l'étranger qui réside en France.

dans votre cas, avec 3 enfants et votre mari, cela fait 4 personnes, vous devez donc justifier d'un revenu mensuel minimal de 1 260 € sur les 12 derniers mois précédant la demande.

que votre mari travaille dans son pays n'a pas d'importance, ce qui compte ce sont vos

revenus à vous en france.
salutations